





SOCOTEC BELGIUM ASBL

0471/580.708 PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

Rapport d'inspection - instail	ation electrique domestiq	ue DI/IE	o i existan	te	
N° de rapport : 23/1/6 Q 1/1/2 Concerne Contrôle dans le cadre d'une vente	archina terminariat av na deed				
Concerne contrôle dans le cadre d'une vente	e 🗖 contrôle périodique				
Type d'habitation : Amaison □ appartement □ Demandeur :	autres:				
Demandeur: Celt.T.I. Gleen	ZAHING	,,			
Personne sur place :	code EAN de l'installation :	C			
Personne sur place :	AD15 5- 47	21. 11	VDR.	MONT	
Date de visite Addit. Date d'émission Référentiel réglementaire : RGIE art. 271	21/04/16 Références cli	ient : . M.C.	/		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271	276 bis et dérogations 271 b	is 🛘 278	24		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl	: CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				010	
Tension d'utilisation	Protection générale du branchement : 29A 296A Nombre de tableaux : 3 nombre de circuits terminaux : 6+1+			64	
□3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V	Nombre de tableaux : 3 no	mbre de circ	uits terminau	x:6+1+	
Contrôles par examen visuel, tests et mesure	<u>s</u> :				
Description		En ordre	Pas en	n.a. ou	
			ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation			X		
Etat du matériel électrique installé			X		
Mesures de protection contre les contacts directs			X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des					
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test					
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé			*		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels			X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la					
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils			X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe					
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle				X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations					
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :					
Résistance de dispersion de la prise de terre A. A. S. M. R. C. A. A. C.					
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.					
Manquements / Notes :					

Voir ANNEXE					
VOIR ANNOX					
254 (1741) (1741) (1741) (1741) (1744) (
633644446666664444444666666666666666666					

160401111111111111111111111111111111111					
Conclusion:					
☐ L'inetallation électrique est conforme aux pres	scriptions du R.G.L.E. Le prochain	contrôle péri	odique est à	effectuer 🖁	
dans le délai prescrit par la réglementation er				P/8	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à					
exécuter par le même organisme après mise en conformité 📈 au terme de 18 mois après signature de l'acte de					
vente.					
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d		on complém	entaire est à	exécuter R	
par le même organisme en vue de compléter le dossier.					
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :					
Pour SOCOTEC BELCIUM ASBL,				effectuer RAP/SOCOTEC-E273(ff)/0215 acte de exécuter :	
W/A				215	

8





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0214 23/16 021/02

La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : four pour pour out
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : De X Collaboration
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Pos de Terre for for la Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: **Absence de plan électrique de l'installable **De pagnes de Toli serce sant par son du colliste # Roccordi par me mont almonal de l'installablem, des coffichs of diene gross partie de modérnir à poste pire